

Maître Natacha MAREST-CHAVENON de la SELARL REYNAUD AVOCATS,
Avocat au Barreau de VERSAILLES, demeurant 22 rue Carnot, 78000 VERSAILLES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'audience d'adjudication du Tribunal Judiciaire de VERSAILLES, au Palais de Justice, 5 place André-Mignot, salle desdites audiences, en **EN UN LOT**, des lots ci-après désignés :

Le MERCREDI 1^{er} OCTOBRE 2025 à 09 H 30
à SARTROUVILLE (78500)

► **Résidence AURELIA** - 26-28 promenade Maxime Gorki. Cadastré AE 259, 260 et 261 pour une contenance totale de 01 hectare 15 ares 09 centiares.
au 28 promenade Maxime Gorki :

Lot n° 21 : Dans le bâtiment A1, coursive 1 à droite, porte gauche, porte 111, **UN APPARTEMENT** de 53,82 m², comprenant entrée, séjour, cuisine, deux chambres, couloir, cagibi, salle de bain, w.-c. Lot n° 57 : Au premier sous-sol, **une CAVE** n° 57.

► **Parking Maxime Gorki** - Cadastré AE 256, 257 et 258 lot volume 1 pour une contenance totale de 60 ares.

au 33 rue Paul Bert : Lot n° 432 : Au 1^{er} sous-sol, **un EMPLACEMENT de garage** n° 32. Les lieux sont loués.

Cette vente a lieu **à la requête des Syndicats des copropriétaires de la RESIDENCE AURELIA**, sise 24-28 promenade Maxime Gorki, 78500 SARTROUVILLE et **de l'immeuble Parking Maxime Gorki**, sis 33 rue Paul Bert, 78500 SARTROUVILLE, représentés tous deux par leur Syndic en exercice, le Cabinet JOURDAN, SA immatriculée au R.C.S. de NANTERRE sous le n° 702 052 994, dont le siège social est 41 avenue André Morizet, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège. Ayant pour Avocat Maître Natacha MAREST-CHAVENON de la SELARL REYNAUD AVOCATS, Avocat au Barreau de VERSAILLES.

MISE A PRIX : 55.000 Euros (Cinquante-cinq mille euros)

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente.

Consignations pour enchérir obligatoire d'un montant de 5.500 euros en un chèque de banque établi à l'ordre du Bâtonnier Séquestre
outre une somme pour les frais et émoluments dont le montant sera indiqué par l'Avocat chargé de porter les enchères.

On ne peut porter des enchères que par le ministère d'un Avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de VERSAILLES.

Fait et rédigé à VERSAILLES (78), le 4 août 2025. Signé : Maître Natacha MAREST-CHAVENON.

S'adresser pour tous renseignements :

- A **Maître Natacha MAREST-CHAVENON** de la **SELARL REYNAUD AVOCATS**, Avocat au Barreau de VERSAILLES, demeurant 22 rue Carnot, 78000 VERSAILLES
- A la **Selafa Cabinet CASSEL**, Avocats à la Cour, 84 rue d'Amsterdam, 75009 PARIS,
Tél : 01 44 70 60 19 et **www.cabinetcassel.com**
- Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de VERSAILLES, où le cahier des conditions de vente est déposé sous la Référence Greffe 25/00032.

Sur les lieux pour visiter les Vendredi 19 septembre 2025 de 14 H 00 à 15 H 00 et Vendredi 26 septembre 2025 de 11 H 00 à 12 H 00.
